

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 8 JUILLET 2022

<b>DELIBERATION</b> N°CP08/07/2022/5/ 49 <b>DOSSIER N°5246</b>	<b>COMMISSION</b> N° 5	CP - RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DURABLE
---	---------------------------	--

Etaient présents :

Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Marie-Thérèse VIALLE, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Renée NICOUX  
Eric BODEAU à Mary-Line COINDAT  
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX  
Patrice MORANCAIS à Marie-Christine BUNLON  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Armelle MARTIN à Jean-Luc LEGER  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

RAPPORT : PARTENARIAT ENTRE LE DEPARTEMENT ET L'ASSOCIATION L'ESCURO-CPIE DES PAYS CREUSOIS - CONVENTION D'APPLICATION 2022

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Aménagement du Territoire/PAT-ENV PAT. NATUREL

Rapporteur : M. Thierry GAILLARD



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD 2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,*

*VU le budget de l'exercice,*

*VU le rapport CP08/07/2022/5/49 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- approuve le projet de convention d'application 2022 à intervenir entre le Département et l'association l'ESCURO – CPIE des Pays Creusois (joint en annexe) qui prévoit une subvention départementale maximale de 21 000 € pour 2022 ;

- autorise la Présidente à signer cette convention ainsi que tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;

- autorise la Présidente à verser la subvention correspondante (cette dépense sera imputée au chapitre 937.38 – Article 657426.

M. Thierry GAILLARD, représentant de la collectivité au Conseil d'Administration de l'association l'Escuro-CPIE, n'a pas pris part au vote.

**Adopté : 29 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**